



**COMPTE-RENDU**  
**Séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 15 mars 2016 à 20 h 30**

Par suite d'une convocation en date du dix mars deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le quinze mars deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée.

**Absents excusés** : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc. ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Procurations** : JOLIBERT Marie-Christine à ESCANDE Jacques, LEVENARD Christian à GARCIA Pierre, CAZANAVE Véronique à SARRAIL Claudine, ANGLADE Jordane à BIARD Ludovic.

**Secrétaire de séance** : Madame Candy VIDAL est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 21 décembre 2015 : **adopté à l'unanimité**.

Elle présente l'ordre du jour du conseil municipal de ce jour, et précise que les points 13. Suppression de postes et 14. Création de postes sont regroupés dans le tableau des mouvements de personnel : **Adopté à l'unanimité**.

## I- AFFAIRES ADMINISTRATIVES

### 1. Décisions municipales prises depuis le dernier Conseil Municipal

En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal 35/2014 du 8 avril 2014, les décisions municipales suivantes ont été prises depuis le dernier Conseil :

- N° 25/2015 : Attribution du marché MAPA 2015-005 à l'imprimerie de Ruffié pour la conception graphique, la mise en page et l'impression du bulletin municipal de la ville de Mirepoix.
- N° 26/2015 : Attribution du marché pour la création du site Internet de la ville de Mirepoix à la Société WOOMEET.
- N° 27/2015 : Travaux pour l'installation, la fourniture et la maintenance d'un système de vidéo-protection à Mirepoix - MAPA 2015-006.
- N° 28/2015 : Avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement du rond-point d'Esso - MAPA 2015-002.
- N° 01/2016 : Attribution marché "documents administratifs et accessoires" à BERGER-LEVRAULT, 231 rue Pierre et Marie Curie, CS 57605, 31676 LABÈGE Cedex.
- N° 02/2016 : Attribution marché "papier à entête et documents personnalisés" à l'imprimerie de RUFFIÉ, Domaine de Ruffié, 09000 FOIX.
- N° 03/2016 : Convention d'abonnement avec GEOSIGWEB (cadastre).
- N° 04/2016 : Convention précaire d'occupation d'un terrain communal à un administré.
- N° 05/2016 : Renouvellement du contrat avec l'association Point d'Appui dans l'Animation et le SPORT en Ariège (PAASPORT 09) pour la mise à disposition de Thierry LAURAND.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions municipales.

## 2. Convention de servitude ERDF

Madame le Maire sollicite l'approbation du Conseil Municipal pour signer les actes authentiques de constitution de servitudes chez Maître Xavier POITEVIN, notaire à Toulouse, 78 Route d'Espagne, BP 12332, 31023 Toulouse Cedex 1, et cela à la demande de la société Électricité Réseau Distribution France (ERDF).

En vue de l'exploitation de ces ouvrages, ERDF demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel, sur les parcelles situées sur le territoire de la commune de Mirepoix et cadastrées : C466 (St Jean d'En Bas), C667 et C936 (L'Hermita), C1403 et C1405 (Le Mayrial).

**Voté à l'unanimité.**

## 3. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau et de l'assainissement (RPQS)

Conformément à la réglementation, chaque commune, ayant transféré au SMDEA l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement, doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement (RPQS).

L'élaboration de ce document, consultable au secrétariat, s'inscrit dans un cadre réglementaire, mais aussi dans une démarche qualité d'amélioration continue des services publics de l'eau et de l'assainissement rendus aux usagers du SMDEA. Il s'agit de les informer annuellement sur l'évolution de la qualité et sur les prix des services qui leur sont fournis, de satisfaire aux exigences des partenaires financeurs et, enfin, de pouvoir disposer d'un véritable outil d'évaluation et de suivi des services, à partir des indicateurs de performance.

**Voté à l'unanimité.**

## II- AFFAIRES FINANCIÈRES

### 4. Approbation du compte de gestion communal 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 du Budget Communal, les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame l'Inspectrice des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Madame l'Inspectrice des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**CONSIDÉRANT :**

L'exactitude,

La sincérité,

La régularité des comptes de la Commune,

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Madame l'Inspectrice des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(Documents consultables en mairie).

**Voté à l'unanimité.**

## 5. Approbation du compte administratif 2015

Madame le Maire, avant de quitter la séance, demande à Monsieur Pierre GARCIA, Premier Adjoint chargé des Finances, de présider le Conseil Municipal et de présenter le Compte Administratif 2015 du « Budget Communal ».

	CLÔTURE 2014	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT 2015	RAR	RÉSULTAT CONSOLIDÉ
INVESTISSEMENT	- 804 341,43		185 875,03	-168 878,66	-787 345,06
FONCTIONNEMENT	1 219 436,89	-428 447,83	570 128,35		1 361 117,41

Voté à l'unanimité.

## 6. Avance sur subvention au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une avance sur la subvention 2016 au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), afin de lui permettre de fonctionner dans l'attente du vote du budget 2016. Le montant de cette avance pourrait s'élever à 12 000 €, comme les années précédentes.

Voté à l'unanimité.

## 7. Avance sur subvention pour l'association Swing

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le festival Swing à Mirepoix aura lieu du 26 au 28 mars, soit avant le budget primitif 2016 qui ne sera voté que le 12 avril. Le président et les membres de l'association demandent que le Conseil Municipal leur accorde une avance de 13000 € sur la subvention annuelle 2016.

Voté à l'unanimité.

## 8. Réhabilitation d'une aire de jeux : demande de subvention

L'aire de jeux située en bordure de l'Allée des Soupirs est fermée depuis août 2015. Afin de permettre aux enfants, leurs familles, mais aussi le centre de loisirs intercommunal et les familles de passage de la réutiliser il est obligatoire de la refaire entièrement.

Ce lieu d'échanges et de convivialité, destiné aux enfants de 3 à 12 ans, doit être préservé afin de maintenir le lien social.

Les travaux de réfection s'élèvent à 87 987,30 € HT, soit 105 584,76 € TTC. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat, de la CAF et du Conseil Régional.

DEMANDE SUBVENTIONS AIRE DE JEUX 2016		
Investissements 2016	HT	TTC
Montant des travaux	87 987,30	105 584,76
<b>CAF (40 %)</b>	<b>35 194,92</b>	
<b>CONSEIL REGIONAL (30 %)</b>	<b>26 396,19</b>	
<b>ETAT (1,14 %)</b>	<b>1 003,06</b>	
<b>TOTAL SUBVENTIONS SOLLICITEES</b>	<b>62 594,17</b>	<b>62 594,17</b>
<b>Reste à la charge de la commune</b>		<b>42 990,59</b>

Voté à l'unanimité.

## 9. Travaux de voirie 2016 : demande de subvention au Conseil Départemental

Madame le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour aider la commune à financer tous les travaux de voirie obligatoires à réaliser en 2016 :

DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL FDAL 2016		
Investissements voirie 2016	HT	TTC
Rue Victor Hugo tranche 1	78 212,00	93 854,40
Rue de la Mestrise	62 772,50	75 327,00
Divers rues	41 920,00	50 304,00
Place Maréchal Leclerc	4 230,00	5 076,00
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>187 134,50</b>	<b>224 561,40</b>
<i>Demande subvention Conseil Départemental FDAL 30 %</i>	<b>56 140,35</b>	<b>56 140,35</b>
<b>Reste à la charge de la commune</b>		<b>168 421,05</b>

Voté à l'unanimité.

## 10. Délégation de mandat au SMAHA

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le programme de travaux 2015 prévus par le SMAHA (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et de ses Affluents) pour lequel la Municipalité a donné un avis favorable par délibération n° 92 du 15/07/2003, prévoit l'entretien sélectif du ruisseau « Le Malegoude » sur le linéaire allant de la limite communale en aval de « Pouroutounat » jusqu'à la confluence avec l'Hers.

La participation financière de la commune, selon l'évaluation du technicien rivière, serait de l'ordre de 1500 € TTC pour un linéaire total d'environ 3000 m.

Madame le Maire propose de donner délégation de mandat au SMAHA pour effectuer ces travaux.

Voté à l'unanimité.

## III- AFFAIRES LIÉES AU PERSONNEL

### 11. Approbation des comptes rendus du CT (Comité Technique) et du CHSCT (Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les comptes rendus du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) du 21 octobre 2015. (Documents consultables en mairie).

Votés à l'unanimité.

### 12. Mise à jour du tableau de l'effectif, suite au Comité Technique du 21.10.2015

Madame le Maire présente le tableau de l'effectif du personnel communal, approuvé par le Comité Technique le 21.10.2015, qui comprend 55 postes ouverts, 45 postes pourvus, joint en annexe.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Voté à l'unanimité.

### 13. Révision du régime indemnitaire

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une modification des délibérations n°62/2010 du 10.05.2010 et n°53/2015 du 23.06.2015 prises dans le cadre du régime indemnitaire du personnel est nécessaire. En effet, il est demandé à certaines catégories de personnels de plus en plus de missions liées à des procédures évolutives et complexes, qui

exigent des compétences particulières demandant technicité, polyvalence et spécificité, notamment en matière de :

- Urbanisme,
- Finances, comptabilité, ressources humaines,
- Marchés publics,
- Législation en matière d'élections et Etat Civil.

Madame le Maire propose d'affecter :

1° Une Indemnité d'Administration et de Technicité, à compter du 01/04/2016, affectée d'un coefficient multiplicateur d'attribution individuelle de 7.00 appliqué au montant de référence sur la base du montant annuel réglementaire correspondant à chaque grade concerné :

- Adjoint Administratif Principal de 2° classe,
- Adjoint Administratif de 1° classe.

2° Une Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires, à compter du 01/06/2016, affectée d'un coefficient multiplicateur d'attribution individuelle de 2.24 appliqué au montant de référence sur la base du montant annuel réglementaire correspondant à chaque grade concerné :

- Rédacteur.

Le montant de ces primes sera indexé sur la valeur du point de la fonction publique.

Madame le Maire établira les arrêtés nominatifs qui préciseront les missions des agents et le taux des IAT.

Ces indemnités seront versées mensuellement au prorata du temps de travail (y compris les congés pour longue maladie et longue durée), aux agents titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale. Les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat.

**Votés à l'unanimité.**

## INFORMATIONS DIVERSES

Claudine SARRAIL :

- Dimanche 20 mars pour le dernier match des phases finales de rugby, le RCM joue à Mirepoix.

Valérie DILLON :

- Demande de modification d'horaires de l'école maternelle Jean Jaurès, suite au dernier conseil d'école, qui sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- A la demande des enseignants de l'école maternelle, un fruit de saison sera distribué aux enfants, une fois par semaine pour le goûter du matin.
- Sur les menus de la cantine figure une légende précisant le « fait maison », les produits locaux, etc.

Xavier CAUX :

- L'avancée des travaux du dortoir est conforme au planning prévisionnel : le bâtiment sera opérationnel à la rentrée de septembre 2016.

Pierre GARCIA :

- Le Conseil municipal relatif au vote du budget aura lieu le 12 avril à 20h30.
- Grâce à la vidéo-protection et son système radio, la commune pourrait revoir l'installation téléphonique et l'accès à Internet de ses services. Une étude est en cours afin d'évaluer les économies éventuellement générées par ce dispositif.

Marie-Françoise ALBAN :

- Beaucoup de retours positifs de la population concernant la nouvelle maquette du bulletin municipal.
- Les jeunes élus du Conseil Municipal d'Enfants ont demandé à planter un olivier en hommage aux victimes des attentats de Paris du 13 novembre 2015.

Fabien CATALA :

- A participé aux Rencontres Techniques des responsables et directeurs des Offices de Tourisme de la grande région Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon, les 10 et 11 mars à ALBI.

Une région plus vaste que l'Irlande ; 1<sup>ère</sup> pour la création d'entreprises ; 2<sup>e</sup> pour les emplois agricoles (1<sup>ère</sup> pour l'agriculture bio et diversifiée) ; 4<sup>e</sup> région touristique (108 000 emplois).

Enjeu important :

- Professionnalisation des structures OT ;
- Travail avec les professionnels du Tourisme ;
- Système d'information touristique ;
- Développer l'évènementiel ;
- Attractivité culturelle ;
- Produits locaux.

- CA de l'ADT (Agence de Développement Touristique) Ariège, le jeudi 17 mars à 9h30.
- Commission tourisme, culture et patrimoine le vendredi 25 mars 2016 à 18 heures.

Nicole QUILLIEN :

- Prochainement, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur la vente à la Communauté de communes d'une parcelle de terrain supplémentaire pour la nouvelle gendarmerie.
- Le Conseil Départemental a fait le choix, cette année, de participer au salon de l'Agriculture à Paris et les retours sont extrêmement positifs pour les producteurs ariégeois.
- Rappel de la cérémonie du 19 mars à laquelle tous les élus sont invités à participer.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 22 h 15.

La secrétaire de séance,

Candy VIDAL